

## **Donnez-vous des raisons de procéder à un contrôle fiscal ?**

Il existe de nombreux cas dans lesquels le bureau de taxe espagnol peut s'adresser à l'établissement d'un indépendant pour effectuer un contrôle. La plupart du temps, ces fonctionnaires examinent l'entreprise parce qu'ils constatent une anomalie dans les comptes ou un niveau de facturation étrange.

L'Agence des impôts effectue régulièrement des inspections pour prévenir les infractions de fraude fiscale. Elles sont généralement effectuées de manière aléatoire, bien que les causes en soient justifiées. Voici les principales raisons pour lesquelles ils effectuent des inspections

### **Trop de dépenses déductibles**

L'ajout d'un trop grand nombre de dépenses déductibles afin de payer moins d'impôts est une pratique courante chez les indépendants et l'une des principales raisons des contrôles de l'Agence fiscale.

### **Demande de remboursement de la TVA**

Un autre point qui augmente souvent la probabilité de faire l'objet d'un contrôle fiscal est la demande de remboursement de la TVA, surtout lorsque le montant est élevé. Souvent, le bureau des impôts voudra vérifier si les chiffres s'additionnent ou s'il y a une erreur dans la demande.

### **Demande d'un numéro de TVA intracommunautaire**

Le numéro de TVA intracommunautaire vous permet d'effectuer des opérations exonérées de TVA au sein de l'Union européenne. Cette exemption conduit souvent à des commerçants véreux.

Par conséquent, la demande d'un numéro de TVA intracommunautaire peut déclencher des signaux d'alarme et entraîner la visite redoutée des autorités fiscales.

## **Défaut de dépôt d'un formulaire**

Il peut également arriver qu'un des formulaires obligatoires pour les indépendants ne soit pas rempli en temps et en heure. La non-présentation d'un formulaire obligatoire est un motif d'inspection ou de révision par l'Agence des impôts.

## **Demande de subventions**

Les subventions peuvent également faire l'objet d'une révision. L'Inland Revenue les examine généralement à la loupe pour s'assurer qu'ils ont été déclarés (et obtenus) correctement.

## **Divergences entre les formulaires trimestriels et annuels**

Les formulaires trimestriels doivent être rapprochés des formulaires annuels correspondants. Il s'agit d'une règle de base qui, si elle n'est pas respectée au millimètre près, entraînera une visite des autorités fiscales.

## **Inspections aléatoires**

Il y a un pourcentage significatif d'inspections qui se produisent purement par hasard. L'Agence fiscale effectue des contrôles aléatoires auprès des PME et des indépendants afin de détecter des irrégularités dans leur comptabilité.

Comment procéder en cas d'inspection ? Droits et obligations en cas d'inspection

La loi établit que les travailleurs indépendants ont une série d'obligations et de droits lorsqu'un inspecteur se rend dans leur entreprise afin de procéder à un examen de l'activité.

**Concrètement, les obligations du travailleur indépendant sont :**

1. permettre à l'inspecteur d'accéder aux locaux lorsqu'il dispose d'un mandat. En fait, le fonctionnaire n'aura pas besoin que le l'indépendant soit présent lors de l'inspection.

2. Lorsque les agents veulent utiliser les ordinateurs de l'entreprise, le travailleur indépendant ne peut pas refuser et doit coopérer dans la mesure du possible.

3. Le travailleur doit fournir tous les documents ayant une incidence fiscale : livres comptables, fichiers informatiques, livres auxiliaires, programmes et factures pour les années fiscales non prescrites.

4. L'inspecteur a le droit de faire des copies de documents ou de disques durs s'il le juge approprié, sauf pour les données confidentielles, et le travailleur indépendant doit l'y autoriser.
5. Les employés de l'entreprise peuvent être interrogés et doivent s'en tenir à la vérité.

Après avoir énuméré les obligations des indépendants, il est temps de se concentrer sur les droits auxquels ils peuvent prétendre tout au long du processus :

1. L'inspecteur ne peut entrer dans l'établissement que s'il dispose d'une autorisation écrite du bureau des impôts de la région ou du domicile fiscal, et le travailleur indépendant a le droit de la demander avant d'être autorisé à entrer dans l'établissement.
2. En outre, même s'il dispose de cette autorisation, il peut refuser l'accès s'il l'estime nécessaire et exiger une décision judiciaire.
- 3) Selon la Constitution, le domicile privé est inviolable. En d'autres termes, si le travailleur indépendant travaille à domicile, cette décision de justice sera indispensable pour effectuer le contrôle.
4. Si un conseiller fiscal ou un avocat est disponible, le travailleur indépendant a le droit de reporter la procédure jusqu'à ce qu'il soit présent.
5. Le travailleur indépendant peut exiger une documentation et une accréditation de l'inspecteur.
6. À moins qu'une décision judiciaire n'en dispose autrement, le travailleur indépendant a le droit d'exiger que le contrôle ait lieu pendant les heures de bureau.
7. Le travailleur indépendant peut refuser l'accès aux coffres-forts, tiroirs fermés à clé ou autres qui peuvent contenir des documents de nature confidentielle pouvant porter atteinte à la vie privée, au droit à l'inviolabilité de la correspondance ou au droit de ne pas témoigner contre soi-même. Un mandat est nécessaire pour de telles recherches.
8. à la fin de l'inspection, lorsqu'il est invité à signer les documents, le travailleur peut refuser de le faire s'il estime que le document est mensonger ou contient des erreurs ou des incohérences.

Garder vos informations en ordre et à jour sera votre meilleure protection contre une inspection. Attention, ne laissez pas cette section importante au hasard.